

## HORAIRES DE CONSULTATION

Tous les jours ouvrables de 9h à 18h, voire au-delà dans certaines situations.

Le Club thérapeutique est joignable aux mêmes heures, excepté le mardi.

## TARIFICATION

Pédopsychiatres: tarifs INAMI, tiers-payant appliqué. Les parents doivent se munir d'une vignette de mutuelle à leur nom et au nom de l'enfant.

Psychologues et psychomotricienne: 14€/séance ou /atelier Club Thérapeutique

Travailleurs sociaux: 5€/séance

Le montant de la consultation peut être revu, voire la gratuité accordée, après entretien avec le travailleur social, en fonction de chaque situation, des ressources financières et du nombre de personnes à charge de la famille.



www.jolimont.be



**GROUPE  
JOLIMONT**

### Le Padelin

- 📍 Rue des Arbalestriers 6  
7000 Mons
- ☎ +32 (0)65 35 71 78 (9h-18h)
- 📠 +32 (0)65 35 71 76
- ✉ mons.padelin@jolimont.be

N° d'agrément 063/1

Accessible en transports en commun. Les arrêts de bus les plus proches sont MONS Place de Flandre et MONS Hôpital St-Joseph. Plus d'informations sur [www.infotec.be](http://www.infotec.be)

Le personnel du Padelin s'engage à assurer une prise en charge de qualité. Si toutefois vous avez des remarques, suggestions ou plaintes concernant le fonctionnement du service, vous pouvez vous adresser aux directions administrative et thérapeutique.

La direction administrative est assurée par Mme Giorgi. Vous pouvez la joindre le mardi de 9h à 12h au +32(0)65 35 71 78

La direction thérapeutique est assurée par le Dr Schonne, joignable via le secrétariat.

Le service garantit le respect des droits de l'utilisateur prévus aux articles 571 à 579 du Code Wallon de l'Action sociale et de la Santé ainsi que les modalités du droit de consultation et de copie du dossier individuel.



**PÔLE SANTÉ MENTALE  
ET ASSUÉTUDES  
JOLIMONT**

## LE PADELIN

### SERVICE DE SANTÉ MENTALE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

---

## Mons

Agréé et subventionné par



Notre service accueille les bébés, les enfants et les adolescents en difficulté (jusque 18 ans) ainsi que leur famille.



## LES DIFFÉRENTS TYPES DE PRISE EN CHARGE

- Dépistage précoce des troubles du développement et prise en charge
- Suivis psychologiques individuel ou familial (thérapies de type analytique, systémique)
- Consultations pédopsychiatriques
- Guidances sociales
- Dossiers AViQ
- Expertises, examens médico-psychologiques
- Psychomotricité relationnelle
- Suivi logopédique

## LE PADELIN C'EST AUSSI UN CLUB THÉRAPEUTIQUE ÉGALEMENT AGRÉÉ ET SUBVENTIONNÉ PAR L'AVIQ

Le Club Thérapeutique s'adresse aux **enfants de 2 à 12 ans présentant d'importants troubles relationnels**. Il propose des **ateliers thérapeutiques en groupe avec le support de différents médias**.

Avec le consentement de la famille, nous collaborons avec les services extérieurs qui accompagnent et encadrent l'enfant et sa famille.

## NOTRE ÉQUIPE AGIT EN CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE

### Équipe généraliste

- Pédopsychiatre : Dr I. Schonne, Dr M. Vandamme
- Psychologues : M<sup>me</sup> A. Giorgi, M<sup>me</sup> R. Notarnicola, M<sup>me</sup> S. Grillo
- Psychomotricienne : M<sup>me</sup> H. Montaine
- Assistante sociale : M<sup>me</sup> S. Deflorenne, M<sup>me</sup> C. Mesureur
- Logopède : M<sup>me</sup> K. Pairoux
- Secrétaires : M<sup>me</sup> M.-G. Segala, M<sup>me</sup> S. Grande, M. S. Hanssens

### Équipe du Club Thérapeutique

- Pédopsychiatre : Dr M. Vandamme
- Psychomotricienne : M<sup>me</sup> H. Montaine
- Educateur : M. L. Bohems
- Assistante sociale : M<sup>me</sup> S. Deflorenne
- Logopède : M<sup>me</sup> K. Pairoux
- Psychologues : Mme V. Wannyn, Mme S. Grillo

## COMMENT PROCÈDE-T-ON ?

La **demande de rendez-vous** se fait **par téléphone ou directement en nos bureaux** pendant les heures d'ouverture.

**Chaque nouvelle demande est discutée en réunion d'équipe** le lundi. Il arrive que certaines demandes soient réorientées vers un service extérieur plus adapté.

**Si la demande est acceptée, un premier rendez-vous est fixé** chez un thérapeute ou chez l'assistante sociale.

**Au terme de cet entretien** est proposée :

- soit une **prise en charge** de la situation (thérapeutique, guidance parentale, accompagnement social);
- soit une **réorientation vers un service plus adapté**.

Les prises de rendez-vous ultérieures se feront directement via les thérapeutes ou la secrétaire.

La **fréquence des rendez-vous** est **discutée avec le patient et sa famille** en fonction de la situation et des disponibilités de l'agenda.

Des **rencontres régulières** sont prévues **avec les parents en cours de thérapie**.

C'est le cas pour chacun des parents lorsque ceux-ci sont séparés.

Les entretiens se déroulent **en toute confidentialité**.